



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.91
2 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du Plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-troisième session (reprise)
Genève, 27 et 28 mai 1999
Point 3 a) de l'ordre du jour

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

1. D'une manière générale, plusieurs délégations ont estimé que l'utilisation des ressources pour services de consultants devait être strictement conforme à la pratique en usage et servir à obtenir des compétences spécialisées non disponibles au secrétariat, en particulier pour les sous-programmes 1 et 2. Les délégations ont encouragé le secrétariat à renforcer ses capacités internes au moyen de mesures appropriées telles que des activités internes de mise en valeur des ressources humaines. Il a été expliqué à l'aide d'exemples qu'il était fait appel à des consultants lorsque des compétences spécialisées, de pointe ou locales étaient nécessaires de façon ponctuelle; la collaboration entre fonctionnaires du secrétariat et consultants a été encouragée, les uns ne devant pas être de simples substituts pour les autres.

2. Une autre préoccupation évoquée par plusieurs délégations concernait la nature et le nombre des groupes d'experts spéciaux proposés. Il a été expliqué que beaucoup de ces groupes d'experts étaient en fait destinés à fournir des avis spécialisés aux réunions intergouvernementales, par exemple à l'occasion

de réunions-débats ou sous la forme de communications d'experts. Les délégations ont demandé davantage d'informations sur les activités proposées, en raison de la difficulté d'en déterminer les produits. Quelques délégations ont également noté que, si le nombre de réunions d'experts dans le cadre du mécanisme intergouvernemental avait été fixé à 10 par la Conférence à sa neuvième session, le nombre de groupes d'experts spéciaux convoqués par le Secrétaire général avait eu tendance à augmenter.

3. Quelques délégations se sont inquiétées du pourcentage élevé de postes vacants et de la durée de vacance des postes correspondants. Il a été estimé que le secrétariat, en dépit des contraintes extérieures, devrait s'efforcer d'améliorer la situation aussi rapidement que possible.

4. Concernant l'affectation globale des ressources, de nombreuses délégations ont déploré le léger transfert de ressources proposé vers des secteurs hors programme, alors qu'elles préféreraient plutôt voir le programme de travail renforcé.

5. Quelques délégations ont estimé que les recommandations issues de l'examen à mi-parcours n'avaient pas été suffisamment prises en compte dans l'affectation proposée des ressources. Une explication a été fournie de la façon dont les résultats de l'examen à mi-parcours avaient été intégrés dans les programmes, même si cela n'impliquait pas toujours un redéploiement de ressources entre les sous-programmes.

6. Concernant le sous-programme 3, les réductions de postes proposées ont d'une manière générale été jugées préoccupantes, de nombreuses délégations attachant une priorité élevée à ce sous-programme. Plusieurs délégations ont souligné que le groupe d'experts spécial proposé sur "les incidences de la diversification dans le secteur des produits de base sur le développement des pays en développement" devrait viser à produire des résultats concrets. Des éclaircissements ont été demandés sur la réaffectation des travaux sur les liens entre investissement et commerce, précédemment réalisés par le titulaire du poste D-1 devant être transféré au sous-programme 1. Il a été souligné que ce transfert découlait de l'application d'une recommandation de l'examen à mi-parcours relative au renforcement de la capacité de la CNUCED dans le domaine des questions intersectorielles.

7. Concernant le sous-programme 4, une délégation s'est vivement opposée à l'inclusion d'activités relatives à la bourse de commerce électronique au motif qu'il n'existait aucune autorisation de ces activités et que le bilan concret des activités réalisées par le passé n'était pas satisfaisant. La même délégation a estimé que les ressources prévues pour ce sous-programme seraient mieux utilisées si elles étaient réaffectées à d'autres secteurs du programme de travail. D'autres délégations qui ne partageaient pas cette opinion ont déclaré que les activités en question avaient été très utiles dans leurs pays respectifs.

8. Concernant le sous-programme 5, de nombreuses délégations ont déploré qu'il n'y ait aucun accroissement du nombre de postes affectés à ce sous-programme, auquel elles attachaient une priorité élevée, et que les ressources allouées soient fortement tributaires de contributions volontaires. Il a été expliqué que, pour l'exercice biennal, des dispositions avaient été prises pour assurer les services temporaires d'un fonctionnaire P-5 et d'un agent des services généraux pendant une année, pour la préparation de la troisième Conférence sur les PMA. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la faible coordination entre le Bureau du Coordonnateur spécial et d'autres sous-programmes, ainsi que de l'intégration insuffisante des travaux relatifs aux PMA dans le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Le Coordonnateur spécial a expliqué ce qui avait été entrepris pour améliorer la situation et a dit que les États membres seraient plus amplement informés à l'automne. Une délégation a estimé que l'amélioration de la coordination aurait dû figurer sur la liste des réalisations escomptées dans le cadre du projet de budget-programme.

9. Concernant les organes directeurs, quelques délégations ont proposé qu'une partie des fonds affectés au recrutement de personnel temporaire et aux services contractuels soit réaffectée à d'autres secteurs de programme. Toutefois, une délégation a déclaré ne pas partager cet avis. Une autre délégation a demandé s'il était bien nécessaire de continuer d'affecter des ressources pour le financement des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance de 16 experts de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, même si l'affectation de ces ressources s'appuyait sur une résolution de l'Assemblée générale.
